Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EN-102,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ BAT-EN-102 (v.A14.1) : Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur murs par l'intérieur ou par l'extérieur.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
* Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ▫ OUI ▫ NON
*Secteur d'activité :
▫ Bureaux ▫ Enseignement ▫ Hôtellerie / Restauration ▫ Santé
▫ Commerces ▫ Autres secteurs

*Surface totale chauffée du bâtiment (m²) : .....
*Énergie de chauffage : ▫ Électricité ▫ Combustible

Caractéristiques de l'isolant posé (l'isolation est réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé) :
*Surface d'isolant posé (m²) : .....
*Résistance thermique : R (m².K/W) : .....

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Epaisseur (mm) : .....

A ne remplir que si les marque et référence de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) : .....
*Référence(s) : .....

NB 1 : la résistance thermique R doit être supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.
NB 2 : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que le R global et pour la surface d'isolant posée, la surface résultant de la superposition des isolants.